

Rapport financier trimestriel du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2015

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

1. Introduction
2. Faits saillants des résultats trimestriels
3. Risques et incertitudes
4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes
5. État des autorisations (non audité) pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2015
6. Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non auditées) pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2015

1. Introduction

Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) a été constitué en 1977 en vertu de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines*. Comme cela est mentionné à l'annexe II de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), le CRSH est un établissement public. À titre d'organisme subventionnaire fédéral, il encourage et appuie la recherche et la formation de niveau postsecondaire dans le domaine des sciences humaines afin d'accroître le développement du Canada, de ses communautés et de ses régions sur les plans économique, social et culturel. La recherche en sciences humaines permet de produire des connaissances sur l'être humain d'hier et d'aujourd'hui afin de bâtir un avenir meilleur.

Une description sommaire de la raison d'être et des activités de programme du CRSH se trouve dans la Partie II du [Budget des dépenses](#).

Ce rapport trimestriel a été préparé par la haute gestion du CRSH, comme l'exige l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu en parallèle avec le [Budget principal des dépenses 2015-2016](#) et le [Budget supplémentaire des dépenses 2015-2016](#).

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la haute gestion à l'aide d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du CRSH accordées par le Parlement ainsi que celles qui ont été utilisées par le CRSH conformément au *Budget principal des dépenses 2015-2016* et au *Budget supplémentaire des dépenses 2015-2016*. Ce rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un cadre de rapports financiers à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière concernant l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées sous forme de limites approuvées annuellement en vertu des lois de crédits ou sous forme d'autorisations législatives de dépenser à des fins déterminées en vertu d'autres lois.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, selon certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il est établi.

Le CRSH utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, lesquels font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore attribuées en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit ni d'un examen externe.

2. Faits saillants des résultats trimestriels

État des autorisations

Autorisations disponibles

Le CRSH gère des autorisations totales de 719,2 millions de dollars, dont 341,7 millions correspondent au [Fonds de soutien à la recherche](#) des trois organismes subventionnaires, qu'il administre pour le compte des deux autres organismes fédéraux qui subventionnent la recherche, soit le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et les Instituts de recherche en santé du Canada.

Au 31 décembre 2015, les autorisations totales disponibles pour le CRSH pour 2015-2016 s'élevaient à 719,2 millions de dollars. À ce jour, pour l'exercice 2015-2016, les autorisations totales ont augmenté de 2,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. De ce montant, 2,9 millions de dollars correspondaient à une augmentation au titre des programmes de subventions et de bourses du CRSH et 0,2 million de dollars, à une diminution au titre de autorisations pour dépenser les recettes. Les variations nettes entre l'exercice en cours et l'exercice précédent comprennent les éléments suivants :

- une augmentation de **2,8 millions de dollars** pour appuyer des projets de recherche en innovation sociale qui établissent des ponts entre le talent, les installations et le potentiel dont disposent les collèges et les écoles polytechniques du Canada et les besoins en matière de recherche des organismes communautaires locaux (budget de 2014);
- une augmentation de **0,1 million de dollars** au titre du Programme des réseaux de centres d'excellence dirigés par l'entreprise qui établit des liens entre des entreprises innovantes et les meilleurs chercheurs du Canada en aidant à créer et à préserver des emplois fondés sur le savoir.

Autorisations utilisées au troisième trimestre

Le présent rapport financier trimestriel reflète les résultats de l'exercice courant par rapport au Budget principal des dépenses de 2015-2016, au Budget supplémentaire des dépenses (A) et aux affectations des crédits centraux du Conseil du Trésor.

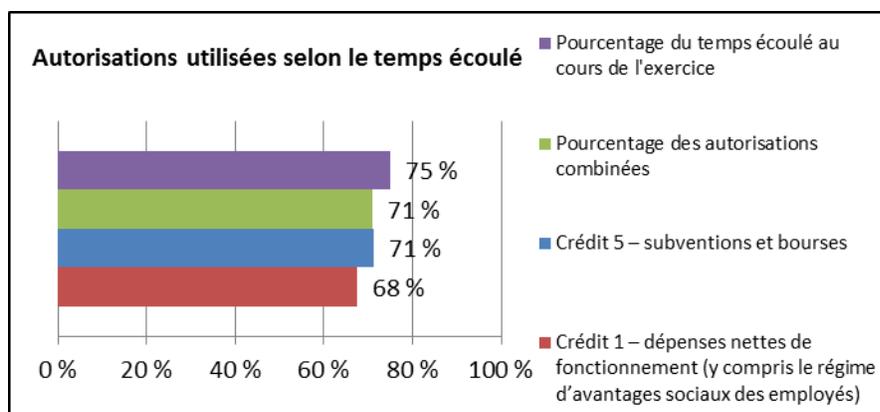
Les autorisations totales utilisées au troisième trimestre de 2015-2016 s'élevaient à 151,2 millions de dollars (soit 21 % pour les autorisations totales disponibles; 21 % pour les dépenses au titre des programmes de subventions et de bourses; et 23 % pour les dépenses de fonctionnement et le régime d'avantages sociaux des employés). Par rapport à la fin du trimestre correspondant de l'exercice

précédent, les dépenses sont inférieures de 20,9 millions de dollars, diminution principalement liée aux programmes de subventions et de bourses (21,2 millions de dollars) et compensée par une augmentation de 0,3 million de dollars au titre des dépenses de fonctionnement. L'augmentation des dépenses au titre des programmes de subventions et de bourses est principalement attribuable à la différence entre les périodes de paiements du deuxième et troisième trimestre des exercices correspondants, qui devraient se contrebalancer d'ici la fin de l'exercice.

Les paiements des subventions et des bourses varient d'une période à l'autre en fonction du cycle et des résultats des concours fondés sur l'évaluation du mérite, ainsi qu'en raison des versements des subventions et des bourses qui s'échelonnent sur plusieurs années. Les dépenses de fonctionnement comprennent les dépenses liées au personnel et les autres dépenses nécessaires pour appuyer la prestation des programmes de subventions et de bourses. Les dépenses liées au régime d'avantages sociaux des employés sont comptabilisées séparément dans la section des autorisations législatives. Bien que la majorité des dépenses liées au personnel et des autres dépenses de fonctionnement soient engagées de manière constante au cours de l'exercice, le reste des dépenses (y compris les salaires des employés temporaires embauchés durant la période de pointe des concours et les frais de déplacement des membres de comité chargés de l'évaluation par les pairs) sont liées au cycle des programmes et à la demande. Comme une grande partie des concours se déroulent durant le dernier trimestre de l'exercice, les dépenses engagées au cours de chacun des trois premiers trimestres représentent généralement moins de 25 % des autorisations annuelles de fonctionnement disponibles.

Autorisations utilisées depuis le début de l'exercice

Le montant total des autorisations utilisées de façon cumulative au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2015-2016 s'élevait à 511,1 millions de dollars (soit 71 % des autorisations disponibles). Ce montant représente 9 millions de dollars de moins qu'à l'exercice précédent. Le principal facteur à l'origine de cette diminution est la différence d'échelonnement des paiements au titre des subventions et des bourses entre l'exercice en cours et le précédent. La proportion des autorisations cumulatives au titre des subventions et des bourses utilisées au cours de l'exercice 2015-2016 est passée de 73 % en 2014-2015 à 71,2 % en 2015-2016. Les autorisations cumulatives utilisées pendant l'exercice en cours pour les dépenses de fonctionnement et le régime d'avantages sociaux des employés ont augmenté de 0,7 million de dollars par rapport à l'exercice précédent. Le CRSH a dépensé 68,1 % de ses autorisations de fonctionnement et de celles prévues pour le régime d'avantages sociaux au cours de l'exercice 2015-2016, contre 64,3 % en 2014-2015.

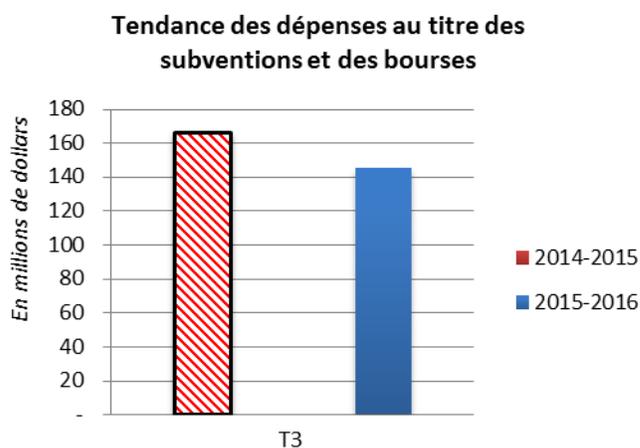


États des dépenses budgétaires ministérielles par article courant

Dépenses au titre des subventions et des bourses au troisième trimestre

Les paiements de transfert représentent plus de 96 % des autorisations disponibles du CRSH. Les dépenses au titre des paiements de transfert varient d'un trimestre à l'autre en fonction du cycle des possibilités de financement. Au cours du troisième trimestre de 2015-2016, les dépenses du CRSH au titre des paiements de transfert ont diminué de 21,2 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette diminution s'explique principalement par les facteurs suivants :

- une diminution de **27,9 millions de dollars** par rapport à l'exercice précédent attribuable à la différence d'échelonnement des paiements pour les possibilités de financement suivantes : les bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier, les bourses de doctorat et le Programme des centres d'excellence en commercialisation et en recherche; et une augmentation de **5,5 millions de dollars** par rapport à l'exercice précédent pour le Fonds de soutien à la recherche. La différence d'échelonnement des paiements devrait se contrebalancer d'ici la fin de l'exercice;
- une diminution de **1,8 million de dollars** en raison de l'abolition du Programme de subventions ordinaires de recherche et du Programme de réseaux stratégiques de connaissances;
- une diminution de **0,4 million de dollars** au titre du Programme des chaires de recherche du Canada en raison du plus faible nombre de chaires actives par rapport au troisième trimestre de l'exercice précédent;
- une augmentation de **3,4 millions de dollars** au titre des subventions de développement Savoir en raison des nouvelles subventions payées pendant cette période ainsi que de l'expansion du programme.



Dépenses au titre des subventions et des bourses depuis le début de l'exercice

À la fin du troisième trimestre, le CRSH avait dépensé 9,8 millions de dollars (1,9 %) de moins qu'au même trimestre de l'exercice précédent. Cette diminution par rapport à l'exercice précédent s'explique par les facteurs suivants :

- une diminution de **25,6 millions de dollars** au titre des bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier et des bourses de doctorat et une augmentation de **6,5 millions de dollars** au titre du Fonds de soutien à la recherche attribuables à la différence d'échelonnement des paiements;
- une diminution de **3,1 millions de dollars** en raison de l'abolition du Programme de subventions ordinaires de recherche, du programme des Alliances de recherche universités-communautés et du Programme de réseaux stratégiques de connaissances;
- une diminution de **2,0 millions de dollars** au titre du Programme des chaires de recherche du Canada en raison du plus faible nombre de chaires actives par rapport au troisième trimestre de l'exercice précédent;
- une augmentation de **7,4 millions de dollars** au titre des subventions Savoir et des subventions de développement Savoir attribuable à l'expansion du programme;
- une augmentation de **7,0 millions de dollars** au titre des subventions de partenariat en raison des nouvelles subventions payées pendant cette période ainsi que de l'expansion du programme.

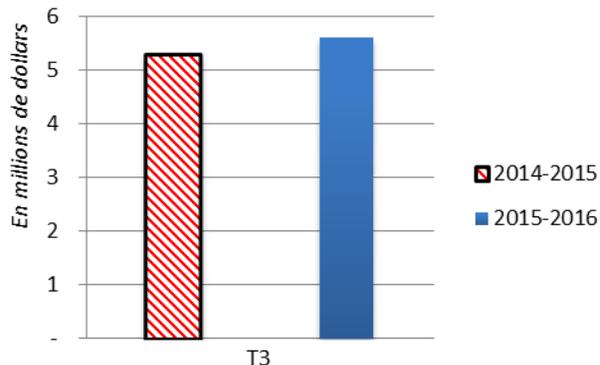
Dépenses liées au personnel au troisième trimestre et depuis le début de l'exercice

Les dépenses liées au personnel engagées pour appuyer la prestation des programmes représentent la majeure partie des dépenses de fonctionnement prévues du CRSH (soit environ 67 % des autorisations de fonctionnement disponibles et des dépenses de fonctionnement prévues pour 2015-2016). L'augmentation de 0,9 million de dollars depuis le début de l'exercice s'explique par le fait que des postes qui étaient vacants depuis longtemps ont été pourvus. La diminution de 0,5 million de dollars sous l'article courant « Autres subventions et paiements » est attribuable à un paiement de transition ponctuel de l'exercice 2014-2015 pour la mise en œuvre du régime de paie en arrérages par le gouvernement du Canada.

Dépenses de fonctionnement non liées au personnel au troisième trimestre et depuis le début de l'exercice

Les dépenses de fonctionnement non liées au personnel comprennent tous les autres coûts de fonctionnement relatifs à la prestation des programmes. Une grande partie de ces coûts est attribuable aux concours des possibilités de financement, qui, pour la plupart, se déroulent durant le dernier trimestre de l'exercice. En général, l'ensemble des dépenses non liées au personnel qui ont été engagées jusqu'à maintenant en 2015-2016 cadre avec celles de l'exercice précédent.

Tendance des dépenses de fonctionnement



3. Risques et incertitudes

Facteurs de risque relatifs au financement et à la prestation des programmes

Les risques qui ont une incidence financière ou qui touchent la viabilité financière ont été évalués dans le cadre de l'exercice d'identification des risques organisationnels. L'incidence de ces risques sur le CRSH et les stratégies d'atténuation prévues s'y rapportant sont analysées ci-après.

Facteurs de risque externes

Le CRSH est financé grâce à des autorisations parlementaires annuelles de dépenser et à des autorisations législatives relatives au programme de paiements de transfert (programmes de subventions et de bourses) et aux dépenses de fonctionnement connexes. De ce fait, ses activités de programmes et ses activités courantes sont influencées par tout changement apporté au financement approuvé par le Parlement. En conséquence, la prestation des programmes est touchée par des facteurs tels que la conjoncture économique, les percées technologiques et scientifiques et l'évolution des priorités gouvernementales, lesquelles ont une incidence sur les niveaux de ressources approuvés (autorisations totales disponibles).

La recherche et l'innovation sont des activités d'envergure mondiale. Par conséquent, la participation aux programmes du CRSH est influencée, non seulement par le contexte canadien de la recherche, mais aussi par des initiatives et des occasions à l'échelle mondiale. Le CRSH élabore des stratégies officielles en matière de communications et de relations externes pour s'assurer que les relations avec les parties prenantes et les attentes de ces dernières sont gérées efficacement.

Il existe également le risque que le CRSH ne mène pas à bien son mandat et n'obtienne pas les résultats stratégiques escomptés. Pour atténuer ce risque, un processus de planification intégrée est bien en place. Le CRSH s'appuie sur ce processus pour planifier tous les aspects de ses activités de manière intégrée et harmoniser ses priorités et ses ressources en conséquence.

Facteurs de risque internes

Pour assurer la participation des intervenants et atténuer le risque de présentation inexacte des priorités et valeurs de nos intervenants, un groupe de représentants des établissements, c'est-à-dire les leaders pour le CRSH, a été créé. Ce groupe assure un canal de communication entre les établissements qu'il

représente et le CRSH, ce qui aide les parties à demeurer au fait des nouvelles questions. Ce dialogue ouvert permet de relayer aux universités l'information sur les développements touchant les politiques et les programmes. Pour leur part, les leaders pour le CRSH sont en mesure de recueillir auprès du milieu universitaire de l'information et des idées qui serviront à orienter l'élaboration des politiques et des programmes du CRSH.

Le CRSH est un organisme fondé sur le savoir qui repose sur le maintien d'un effectif talentueux et dévoué pour offrir ses programmes. Afin de retenir ses précieuses ressources humaines et la mémoire de l'organisme, il a élaboré la Stratégie de gestion du personnel, qui décrit son engagement à l'égard du développement du talent ainsi que de la mise en place et du maintien d'un lieu de travail et d'une culture axés sur l'épanouissement et la réussite. La stratégie décrit également le plan d'action à cet effet. Le CRSH fait face à des défis à l'égard de sa capacité à recruter les personnes compétentes dont il a besoin pour mener à bien les programmes de transformation et de remaniement visant à répondre aux besoins de demain. Au nombre des conséquences éventuelles, mentionnons des problèmes de gestion de la charge de travail et de planification de la relève.

Le CRSH transforme ses activités afin de s'adapter plus efficacement aux changements internes et d'améliorer le service aux clients externes.

Jusqu'à présent, le CRSH a réalisé des gains d'efficacité opérationnelle grâce aux économies d'échelle obtenues au moyen des ententes de services administratifs partagés avec le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, en priorisant et en harmonisant ou diminuant les activités à l'échelle de l'organisme, en réaffectant les ressources à l'interne et en s'efforçant d'améliorer l'efficacité et de simplifier les processus chaque fois que cela est possible. Un processus de planification budgétaire établi, approuvé par la haute direction, qui prévoit des examens réguliers en cours d'exercice et des réaffectations officielles selon les priorités émergentes, appuie cette entreprise. Le CRSH s'emploie également à revoir ses processus et ses systèmes de fonctionnement et de prestation des programmes afin d'améliorer son efficacité et ainsi de réaliser des économies à l'avenir.

Le CRSH est un organisme aux ressources modestes : les dépenses de fonctionnement totales représentent moins de 4 % du décaissement annuel de l'organisme. Cette efficacité s'explique en partie par la contribution continue et importante de milliers de pairs évaluateurs bénévoles, laquelle procure d'énormes avantages en nature en ce qui concerne les activités d'évaluation des demandes de subvention présentées au CRSH. De plus, comme il a été mentionné précédemment, le CRSH procède à des changements opérationnels afin d'améliorer l'efficacité et la prise de décision visant les ressources.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Le CRSH a entrepris une initiative de renouvellement de l'architecture de ses programmes afin de créer un système de présentation et d'évaluation des demandes aux programmes plus souple et efficace, ce qui lui permettra de maximiser les contributions à la recherche et à la formation qu'il finance pour assurer la prospérité économique et améliorer la qualité de vie au Canada. La nouvelle architecture de programmes met l'accent sur l'excellence en recherche, la création de partenariats et la diffusion des résultats. Ce renouvellement a permis d'accroître la cohérence générale et la souplesse de l'ensemble des programmes, d'offrir aux candidats un cycle de concours mieux adapté ainsi qu'une interface améliorée et simplifiée. La mise en œuvre de la nouvelle architecture de programmes permet de regrouper les possibilités de financement existantes et nouvelles dans trois programmes généraux – Talent, Savoir et Connexion – et de réorganiser les processus et la prestation des services. Une nouvelle architecture de programmes est en cours d'élaboration et sera mise en œuvre le 1^{er} avril 2017.

On a observé plusieurs changements importants relativement au fonctionnement, au personnel et aux programmes par rapport à l'exercice précédent. Mentionnons entre autres l'incidence de l'accroissement

des autorisations disponibles du CRSH, laquelle a entraîné un élargissement des programmes de partenariats. Dans le budget de 2014, le gouvernement du Canada a lancé le Fonds d'excellence en recherche Apogée du Canada. Les résultats du premier concours ont été annoncés en juillet 2015. Le budget fédéral de 2015, déposé en avril, comprenait des annonces de financement visant l'élargissement de certains programmes. Le CRSH mettra ces mesures en œuvre au cours de l'exercice 2016-2017 à la suite de leur approbation par le Conseil du Trésor et le Parlement.

Approuvé par :

Ted Hewitt, Ph. D.
Président
CRSH

Ottawa, Canada
Le 28 février 2016

Nathalie Manseau, CPA, CA
Vice-présidente et dirigeante
principale des finances par
intérim
CRSH

5. État des autorisations (non audité) pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2015

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
 Rapport financier trimestriel
 Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2015
 État des autorisations (non audité)

	Exercice 2015-2016			Exercice 2014-2015		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(en milliers de dollars)</i>						
Crédit 1 – dépenses nettes de fonctionnement	24 162	5 600	16 279	24 659	5 302	15 646
Moins les revenus affectés aux dépenses	-	-	-	75	-	-
Crédit 1 – dépenses nettes de fonctionnement	24 162	5 600	16 279	24 584	5 302	15 646
Crédit 5 – subventions et bourses	692 214	144 987	492 851	689 333	166 239	502 640
Autorisations législatives budgétaires – régimes d'avantages sociaux des employés						
Régimes d'avantages sociaux des employés	2 609	652	1 957	2 586	627	1 882
Dépense des revenus en vertu du paragraphe 4(2) de la Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines	225	6	6	-	-	-
Autorisations budgétaires totales	719 210	151 245	511 093	716 503	172 168	520 168

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

6. Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non auditées) pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2015

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
 Rapport financier trimestriel
 Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2015
 Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité)

	Exercice 2015-2016			Exercice 2014-2015		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016	Total dépensé durant le trimestre terminé le 31 décembre 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015	Total dépensé durant le trimestre terminé le 31 décembre 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(en milliers de dollars)</i>						
Dépenses						
Personnel	18 187	5 212	15 369	18 202	4 996	14 503
Transport et communications	2 326	98	471	1 695	128	396
Information	515	134	454	909	102	310
Services professionnels et spéciaux	3 815	574	1 364	3 317	380	1 102
Location	1 418	75	318	924	260	473
Services de réparation et d'entretien	127	21	25	42	2	7
Services publics, fournitures et approvisionnements	144	47	76	122	22	50
Acquisition de matériel et d'outillage	464	82	120	2 034	67	95
Autres subventions et paiements	-	15	45	-	(28)	592
Paiements de transfert	692 214	144 987	492 851	689 333	166 239	502 641
Dépenses budgétaires totales	719 210	151 245	511 093	716 578	172 168	520 169
Moins les revenus affectés aux dépenses	-	-	-	75	-	-
Dépenses budgétaires nettes totales	719 210	151 245	511 093	716 503	172 168	520 169